



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4453

Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 200 euros à l'association J.Court, sise 16 grande rue de la Croix-Rousse - 69004 Lyon pour son festival de courts-métrages

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

SEANCE DU 21 JANVIER 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 JANVIER 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 15 JANVIER 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 JANVIER 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 JANVIER 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RABATEL (pouvoir à M. CLAISSE), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à Mme TAZDAIT), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme HOBERT, M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4453 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT D'UN MONTANT DE 1 200 EUROS A L'ASSOCIATION J.COURT, SISE 16 GRANDE RUE DE LA CROIX-ROUSSE - 69004 LYON POUR SON FESTIVAL DE COURTS-METRAGES (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 8 janvier 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La première édition du festival J.Court est née à l'initiative des commissions « jeunesse » des Conseils de Quartier Est et Ouest du 4^{ème} arrondissement. En 2016, l'association J.Court a été créée, constituée de bénévoles qui portent l'animation et l'organisation de l'action dont l'objectif principal est de donner aux jeunes la possibilité de s'exprimer et de développer librement leur créativité grâce aux médias vidéo et cinéma.

2019 sera la 4^{ème} édition du festival J.Court qui marque l'aboutissement d'un processus d'accompagnement des jeunes dans la création cinématographique. La participation au festival est ouverte individuellement à tous les Lyonnais de 14 à 19 ans, et collectivement aux projets de classes de collège et lycée, avec un fort ancrage sur le 4^{ème} arrondissement.

Une campagne de communication dans divers lieux publics et au sein d'établissements scolaires lance le projet dès la rentrée de septembre. Les jeunes intéressés sont ensuite accueillis, et accompagnés dans la réalisation de leurs courts-métrages (de 3 à 8 mn) lors de permanences à la Maison des Associations du 4^{ème} arrondissement ou de sessions d'initiation (écriture de scénario/dialogue, jeu d'acteur, technique vidéo) qui leur sont proposées par l'association en fonction de leurs besoins.

L'ensemble des courts-métrages réalisés fera l'objet de projections publiques en juin 2019, au cinéma St Denis et dans d'autres salles du réseau du GRAC (Groupement Rhône-Alpes Cinémas).

La réussite du festival est celle d'une équipe de bénévoles aux compétences diverses, elle est aussi et surtout celle des jeunes, motivés et déterminés, qui offrent au public un spectacle de qualité. Ainsi en 2018, 11 courts-métrages ont été réalisés par une soixantaine de jeunes avec une salle comble pour la projection finale au cinéma St Denis.

Le montant de la subvention accordée en 2018 était de 3000 euros. La demande de l'association est de 1 200 euros pour le festival 2019, l'acquisition de matériel technique ayant été réalisée sur le budget 2018.

Je vous propose donc que la Ville de Lyon réponde favorablement à la demande de l'association J.Court en lui attribuant une subvention de 1 200 euros.

Vu l'avis du Conseil **du 4^e arrondissement** ;

Ouï l'avis de la commission **éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports** ;

DELIBERE

1. L'attribution d'une subvention de fonctionnement de 1 200 euros à l'association J.Court, sise 16 Grande Rue de la Croix-Rousse 69004 Lyon, pour l'organisation du festival de courts-métrages par et pour les jeunes, est approuvée.
2. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours sur la ligne de crédit n°41887, nature 6574, fonction 422.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Charles-Franck LEVY